

4BImmo
SAS au capital de 86700 euros
Siège social : 48 et 50, cours Suchet 69002 Lyon
485303358 RCS Lyon
(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DU Président
DU 11/12/2025**

LE SOUSSIGNÉ,

Benjamin Revol, Président de la Société,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

Conformément à l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social de la Société du 48 et 50, cours Suchet 69002 Lyon au 30 Avenue Maréchal Foch, Bureau 3, 69006 Lyon, avec effet ce jour.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative de l'article 4 des statuts)

En conséquence de la décision ci-dessus et conformément à l'article 4 des statuts, le Président modifie comme suit l'article 4 des statuts de la Société :

« ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé : **30 Avenue Maréchal Foch, Bureau 3, 69006 Lyon**»

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

Le Président confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

Le 11/12/2025

Benjamin Revol